

LA CRISE KEYRIA

Novembre 2008

140 M€ de commandes annulées, soit l'équivalent d'un semestre moyen d'activité.

1^{er} semestre 2009

Effondrement de 70 % des entrées de commandes, passant de plus de 280 M€ à environ 80 M€.

Juillet 2009

Homologation du protocole de conciliation permettant le financement du projet de restructuration.

Pour permettre à l'entreprise de passer la crise, un projet de restructuration a été bâti dans le cadre d'une procédure de conciliation placée sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle). Il nécessitait un apport de capitaux d'environ 50 M€, auquel le Groupe Legris Industries, actionnaire de référence de Keyria, devait contribuer pour moitié, notamment sous forme de fonds propres, aux côtés des banques et dans le cadre d'un retour à la rentabilité à long terme. La mise en redressement judiciaire de deux filiales de Ceric, en situation de cessation de paiement, n'a cependant pu être évitée.

Septembre 2009

Nouvelle dégradation de l'activité et des besoins de financements mettant fin au projet de restructuration.

Fin septembre 2009, la situation s'était à nouveau dégradée, contraignant Keyria et ses partenaires financiers à renoncer au projet de restructuration. Les entrées de commandes étaient inférieures de moitié aux prévisions établies en mai, prévisions sur la base desquelles le plan de financement avait été bâti. À cela se sont ajoutés des risques complémentaires sur certaines filiales françaises, liés à des retards de paiement et des litiges clients pour un montant de 13,5 M€. Au final, le plan de restructuration faisait ressortir une insuffisance de financement immédiate de plus de la moitié de l'enveloppe prévue par le protocole : le projet envisagé n'était plus viable.

Octobre 2009

Ceric et ses filiales françaises, en cessation de paiement, sont mises en redressement judiciaire. Keyria SAS, société mère, est placée en procédure de sauvegarde.

Mars 2010

Reprises des sites français de Keyria permettant le maintien de l'activité industrielle dans les différents bassins d'emploi.

Le maintien de l'activité sur chacun des sites a constitué la priorité de Legris Industries, qui a mandaté une banque conseil pour rechercher activement des solutions de reprise. Cette démarche, ainsi que l'aide financière directe apportée aux procédures par le Groupe, ont permis la reprise des principaux sites français de Keyria. Le niveau des effectifs repris (350 personnes sur un effectif de 940 en France avant la crise) est en rapport des volumes d'activité, dans des marchés encore sinistrés. Mais l'engagement des repreneurs de réembaucher prioritairement des anciens salariés lors du redémarrage de l'activité est un élément positif pour le Groupe. Ce dernier a mobilisé, début 2010, d'importants moyens financiers : 10 M€ destinés à financer les mesures d'accompagnement des Plans de Sauvegarde de l'Emploi et les projets de reprise. Ils sont venus s'ajouter aux 12,5 M€ déjà versés par Legris Industries à Keyria en août 2009, qui ont notamment permis de financer des périodes d'observation longues et en rapport avec le temps nécessaire à l'aboutissement des offres de reprise.

Juin 2010

Homologation du plan de sauvegarde par le tribunal de commerce de Paris, conduisant à la création de la Division Keller.

Concernant Keyria et ses filiales étrangères, un plan de sauvegarde a été bâti en lien étroit avec le management de Keller, principale filiale de Keyria hors de France, autour des activités basées en Allemagne et en Italie.

Les compétences réunies des sociétés Keller-HCW, Novoceric, Rieter et Morando permettent de constituer une offre d'ingénierie complète et d'envisager la poursuite d'une activité rentable sur les marchés de la terre cuite. Ce plan, soutenu par Legris Industries, a reçu l'aval du tribunal de commerce de Paris en juin 2010, conduisant à la création de la Division Keller au sein du Groupe Legris Industries, qui l'accompagnera dans son développement.